

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2016

Présents : MM. MAILLARD – CABOTSE – DAMIEN – EUVRARD – Mme FOURNIER – M. GUENEAU – Mme LANBER – M. LOUREIRO – Mmes MONARD – ROZE – THIBEAULT – M. VULQUAIN.

Absente : Mme BLUGEOT –

Absents excusés : Mme BAROZET ayant donné pouvoir à Mme LANBER – M. PERROT ayant donné pouvoir à M. MAILLARD

Secrétaire de séance : Patrick DAMIEN assisté par Mme BOUVOT – secrétaire de Mairie.

Modification ordre du jour : désignation des délégués au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon. Modification approuvée à l'unanimité.

Lecture du compte rendu de la séance du 15 décembre. Compte rendu approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX

1. **SICECO – changement des ballons « fluo » rue de l'Abreuvoir** : Monsieur le Maire explique qu'un courrier a été adressé au SICECO en ce sens que la commune ne souhaite pas réaliser de dépenses pour le changement des ballons « fluo » sachant que les travaux d'enfouissement des réseaux rue de l'Abreuvoir et rues adjacentes a été sollicité. Monsieur le Maire donne lecture de la lettre adressée par le SICECO et qui stipule : « j'ai pris note de votre positionnement concernant le traitement des derniers ballons fluorescents de votre commune. Concernant la programmation des travaux d'enfouissement des réseaux dans les rues où ces ballons subsistent, une commission « réseaux » se réunira au premier semestre 2016 afin de préparer des compléments de travaux pour 2016 et des propositions pour 2017. En ce qui concerne le traitement au cas par cas des pannes qui surviendraient sur les derniers ballons, je vous précise que les interventions seront intégrées à la maintenance (c'est-à-dire en fonctionnement). »

2. SICECO : éclairage de la façade du bâtiment communal

Les techniciens du SICECO se sont déplacés pour faire une démonstration du futur éclairage de la façade du bâtiment communal (les lanternes actuelles seront déposées). Les équipements (barreaux à led équipés anti vandalisme) seront implantés à 30 cm du mur. La lumière sera guidée et ne gênera pas les futurs locataires. Les lampes fonctionneront toutes en même temps, mais possibilité de programmer les couleurs. Le programmeur sera implanté dans le central télécom à côté du préau – possibilité d'intervenir facilement pour changer le programme. Les travaux seront réalisés à l'automne lorsque les travaux de la cour seront terminés. Quelques membres du Conseil Municipal et de la commission Travaux ont participé à cette réunion.

3. **Réhabilitation du bâtiment communal : informations sur l'avancement des travaux** – Les peintures des chambres du logement sont pratiquement terminées ; ceux des bureaux du secrétariat, du bureau du maire et de la tisanerie sont en cours. L'emménagement du secrétariat ne se fera que lorsque tout sera terminé : chauffage, peinture, placards, internet ... Les travaux sur l'autre partie du bâtiment devraient être moins longs car moins de travail de cloisonnage en particulier.

4. **Bâtiments communaux : mise en place de B. A. E. S. à led – dévolution des travaux et demande de subvention.** Monsieur le Maire explique qu'il convient de mettre en place, dans la salle Félix Kir, des B. A. E. S. à led beaucoup moins consommateurs d'énergie. Des devis ont été sollicités auprès de quatre électriciens ; deux ont remis un devis. Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE de confier à l'entreprise TOITOT les travaux de mise en place, dans la salle Félix Kir de B. A. E. S. à led. VALIDE le devis remis par l'entreprise TOITOT et qui s'élève à la somme de 1 611.00 € HT soit mercredi 2 mars 2016

1 933.20 € TTC. DIT que les crédits nécessaires à ces travaux seront inscrits au budget primitif 2016. SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du programme « Village Côte d'Or ». SOLLICITE l'autorisation de commencer les travaux sans perdre le bénéfice de la subvention demandée. CHARGE Monsieur le Maire de la signature de toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

5. Bâtiment communal : alimentation eau chaude et eau froide – dévolution des travaux et demande de subvention. Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à mise en apparent des canalisations d'alimentation en eau chaude et en eau froide du bâtiment communal. Des devis ont été sollicités auprès de trois plombiers ; deux ont remis un devis. Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE de confier à l'entreprise A L'EAU PLOMBIER les travaux de mise en apparent des canalisations d'alimentation en eau froide et en eau chaude du bâtiment communal. VALIDE le devis remis par l'entreprise A L'EAU PLOMBIER et qui s'élève à la somme de 429.34 € HT soit 472.27 € TTC. DIT que les crédits nécessaires à ces travaux seront inscrits au budget primitif 2016. SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du programme « Village Côte d'Or ». SOLLICITE l'autorisation de commencer les travaux sans perdre le bénéfice de la subvention demandée. CHARGE Monsieur le Maire de la signature de toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

6. Chemin des Fouilles et impasse St Léger : mise en place de ralentisseurs et récupération des eaux pluviales – dévolution des travaux et demande de subvention. Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder, chemin des Fouilles et impasse St Léger, à la mise en place de ralentisseurs et récupération des eaux pluviales. Des devis ont été sollicités auprès de trois entreprises qui ont toutes remis un devis. Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE de confier à l'entreprise SEIGNOT les travaux de mise en place de ralentisseurs et récupération des eaux pluviales, chemin des Fouilles et impasse St Léger. VALIDE le devis remis par l'entreprise SEIGNOT et qui s'élève à la somme de 10 256.00 € HT soit 12 307.20 € TTC. DIT que les crédits nécessaires à ces travaux seront inscrits au budget primitif 2016. SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du programme de Soutien à la Voirie (P. S. V.). SOLLICITE l'autorisation de commencer les travaux sans perdre le bénéfice de la subvention demandée. CHARGE Monsieur le Maire de la signature de toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

7. Convention préalable de sollicitation des services départementaux en matière de voirie. Monsieur le Maire explique qu'il convient de renouveler la convention préalable de sollicitation des services départementaux en matière de voirie qui est arrivée à terme au 31 décembre 2015. Aux termes de cette convention la commune peut solliciter le Conseil Départemental pour un grand nombre de prestations (sel de déneigement, panneaux de signalisation et leur mise en place, enrobés, etc.). Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention préalable de sollicitation des services départementaux en matière de voirie. DIT que cette convention sera valable du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

8. SICECO : groupement régional en gaz naturel. Le Conseil Municipal donne son accord pour intégrer les sites communaux dans la consultation en vue de la fourniture de gaz naturel pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

FINANCES

1. Subvention au collège Alésia pour voyage en Espagne. Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE d'attribuer une subvention de 372 € (trois cent soixante-douze euros) au collège Alésia. DIT que cette subvention est destinée à aider au financement du voyage organisé en Espagne du 6 au 9 avril 2016, pour les élèves de 3^{ème},

dont 5 sont domiciliés à Alise Ste Reine. CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

DIVERS

1. **Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon.** Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉSIGNE Monsieur Jacques CABOTSE, adjoint, en qualité de délégué titulaire pour siéger au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA). DÉSIGNE Monsieur Hubert EUVRARD, conseiller municipal, en qualité de délégué suppléant pour siéger au S. M. B. V. A. CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

2. **SPL MuséoParc Alésia – rapport annuel d'activité.** Après avoir entendu la lecture du rapport annuel d'activité du MuséoParc Alésia, Le CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE dudit rapport qui couvre la période d'activité 2014-2016 de la SPL MuséoParc Alésia. Pour information : Monsieur de Froberville, directeur général quitte son poste au 1^{er} février 2016.

3. **Lettre de l'A. R. S.** Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue de l'Agence Régionale de la Santé (consultable à la Mairie). Il y a retour sur les décisions précédemment prises : l'USLD à Alise ne fermera pas. Le plan de performance est annulé ; il sera découpé en trois parties qui seront validées étape par étape. La lettre met en exergue la complémentarité qui doit s'instaurer entre le CH de Semur et le CH-HCO.

M. EUVRARD : si rien n'avait bougé (manifestation du 11 décembre) le directeur aurait continué d'appliquer son plan. Le pouvoir des élus est reconnu lorsqu'ils se mobilisent. Malheureusement cette situation a laissé des stigmates au niveau du service : départ de personnel, lits restés vides durant un moment. Concernant le foyer il y a quelques assurances sur sa construction lorsque les finances seront revenues à meilleure forme. Réponse : il est hors de question de fermer ou de muter un service. Les 9 lits vides doivent être remplis (en cours) ; il convient que des patients en bénéficient même si leur pathologie n'est pas en adéquation avec leur classement. Un lit occupé vaut mieux qu'un lit vide même s'il sera plus difficile à l'administration d'appliquer les aides adéquates. L'ARS a donné son accord pour remédier à cette situation. Pour revenir à l'équilibre budgétaire, des pistes d'action sont ciblées : cuisines, blanchisseries, magasin. Les réunions de travail, depuis décembre, ont permis une bonne avancée.

QUESTIONS DIVERSES

1. Lettre de remerciements suite à la distribution des colis aux aînés ;
2. Information sur le portage des repas qui est assuré, dorénavant, par l'A. D. M. R. de Vitteaux ;
3. Recensement de la population au 1^{er} janvier 2013, en vigueur du 1^{er} janvier 2016 : 600 habitants ;
4. Lettre du Conseil Départemental relative au budget concernant la réfection des routes et la réfection projetée de la RD103J ;
5. Monsieur le Maire communique succinctement sur quelques écrits diffamatoires reçus en Mairie ;
6. Mme ROZE : un parking a été aménagé à proximité du Musée Napoléon III. Initialement il avait été projeté, que, en cas de mauvais temps et d'impossibilité de descendre la rue de l'Hôpital, d'ouvrir le portail afin que les riverains puissent passer par l'allée des Tilleuls pour rejoindre le chemin des Bains. Quid de ce projet ? réponse : il convient de signer une convention avec l'hôpital pour pouvoir emprunter ce trajet. A suivre.

7. La convocation dématérialisée a été mise ne place pour la présente réunion avec, en parallèle la convocation papier. Pour la réunion de février le même processus sera appliqué ; en mars seule la convocation dématérialisée sera envoyée. M. VULQUAIN souhaite toujours recevoir la convocation papier.

8. M. EUVRARD : donne des informations sur le verger conservatoire et le remplacement de deux arbres qui a été récemment fait par la société DIMA. Il fait état du fait que ce lieu doit faire l'objet d'un entretien régulier. Monsieur le Maire propose à M. EUVRARD un rendez-vous, lundi 25 prochain à 16 h à la Mairie avec M. THIBEAULT agent communal afin de définir le rôle de chacun.

9. M. EUVRARD : le dîner d'été sera organisé le 2 juillet 2016 dans les jardins de la Maison Jouard.

10. M. EUVRARD adresse ses félicitations à Amandine MONARD pour la qualité remarquable d'Alise Info et des dépliants concernant le village et le gîte d'étape de la Maison Jouard ;

11. Mme MONARD annonce la conférence de M. GRAPIN qui se tiendra à la salle Félix Kir, vendredi 22 janvier prochain. Les conférences de février et mars se tiendront au Centre d'Interprétation ;

12. Le déménagement des locaux de la Mairie pourrait avoir lieu le 13 février. A voir avec l'architecte.

13. Mont Auxois : le graveur de monnaie a été déplacé et l'électrification du kiosque est en cours ;

14. Tractofolies : le Cercle Gaulois participera à la fabrication du char.

Séance levée à 21 h 35